Atelier 3 le plus beau des ateliers



1. Objectif

Comment développer une plateforme permettant aux usagers des écoles de faire remonter de manière transparente des informations aisément partageables (nombre de personnel, effectifs par classe, travaux attendus) ? en partenariat avec le Collectif des écoles de Marseille

2. Preambule

La ville de Marseille ne communique pas ou peu sur les données des écoles. L'interpellation citoyenne est difficile voir impossible si le citoyen n'a pas connaissance. (celui qui détient la donnée à le pouvoir).

Gamification du droit du citoyen

- Level 0 : droit du citoyen de disposer des informations (code des relations entre le public et l'administration = code de la transparence)
- Level 1 : droit du citoyen d'interpeller
- Level 2 : droit du citoyen de débattre
- Level 3 : droit du citoyen de co-construire

Pour les écoles, nous avons du mal à franchir le niveau 0. Alors dans nos luttes citoyennes nous interpellons sur la base d'informations que nous allons chercher par nous-mêmes.

Fin novembre 2018, des parents d'élèves indignés du manque de considération de la Ville pour ses écoles publiques se réunissaient pour créer le Collectif des écoles de Marseille. Objectif : recueillir les témoignages de toutes les écoles pour mettre la mairie face à ses responsabilités. 118 écoles, soit plus d'un quart des écoles publiques ont répondu à cet appel et ont rempli le recueil de doléances. Les résultats sont accablants.

La lutte pour une école publique digne ne fait alors que commencer. Elle est surtout la continuité de luttes passées pour défendre les écoles publiques marseillaises.

https://marseille-contre-les-ppp.fr/aux-origines-du-ppp/:

- Novembre 2014 : Collectif DZ (Lise Massal)
- Novembre 2015 : Charlotte Magri, lanceuse d'alerte des écoles marseillaises
- Février 2016 : Libération titre « La Honte de la République »
- Avril 2016: Najat Vallaud Belkacem vient à Marseille «faire le point sur la situation»
- 18 Octobre 2017: Conseil Municipal, Annonce du projet de PPP: constitution du collectif Marseille contre les PPP dans les semaines qui suivent
- Novembre 2018 : le CeM, Collectif des écoles Marseille, se constitue
- Fin 2019: victoire citoyenne sur les PPP, le marché de partenariat mastodonte est rendu caduque par le tribunal administratif, le collectif Marseille contre les PPP se transforme en collectif PRE (Pour la Rénovation des Écoles) constitue essentiellement d'organisations syndicales.

L'expertise du CeM constituée par sa capacité à constituer des données et les analyser est relayée par les médias locaux. Elle lui permet d'être une force de pression pour que la collectivité agisse.

Les derniers faits :

Commenté [1]: il faudrait peut-être expliquer l'articulation entre le collectif contre le PPP des écoles et le CeM

- Période de confinement : obtention de la réouverture de la cuisine centrale de la Sodexo par la Ville pour la production de repas à destination des habitants en situation difficile
- Période de confinement : obtention de l'aide exceptionnelle pour les familles qui bénéficient de la gratuité de la cantine.
- Pression pour que le résultat des audits techniques des écoles de la ville puissent être libérés
- Obtention après avis positif de la Cada que les rapports de commission de sécurité incendie et diagnostic amiante soient communiqués
- Médiatisation de travaux ou problèmes récurrents dans les écoles
- Implication dans la campagne : les propositions du CeM pour l'école publique à Marseille ont été reprises en grande partie dans le programme du Printemps Marseillais .

Voir la tribune : http://ecoles-marseille.fr/tribune-dans-le-ravi/

Le pouvoir citoyen sur les institutions est réel au-delà du vote électoral, pour qu'il soit entendu et relayé, il faut de l'expertise et du factuel, nécessitant des données rarement disponibles.

Le code des relations entre le public et l'administration est là pour rappeler que désormais tout document administratif produit et finalisé par l'administration est communicable (les documents qui ne le sont pas sont de l'ordre de l'exception : sécurité rgpd,...)

Ces luttes font apparaître également l'importance de la maîtrise d'usage : les usagers des services publics doivent être écoutés et entendus sur le fonctionnement du service public actuel mais également pour l'amélioration du service public.

Tout ceci s'appuie sur des données de nos usages, donc à priori dont nous sommes propriétaires, et qui n'ont de sens qu'en les partageant.

3. Les objets observés

a. Les écoles mais pas que ...

Le sujet proposé concerne les écoles mais pourrait être étendu à tout service d'usagers (bibliothèque, transport, parcs, jeux de boules, culture,...).

b. Des objets bien identifiés ...

Un objet observé est une entité qui doit être décrite officiellement, par exemple la liste des écoles est décrite officiellement par l'opendata de l'éducation fonctionnelle et peut être retrouvée aisément. Le CeM peut communiquer ses informations. https://data.education.gouv.fr/pages/accueil/

Une école est identifiée par un code RNE (un numéro unique national de l'école), toutes les écoles publiques ou privées sous contrat ont ce numéro unique. Il est inconnu du grand public mais nécessaire dans la structuration des données.

Les données qui sont constituées par le référentiel officiel de l'opendata institutionnel doivent être considérées et ne peuvent être modifiées par l'usage de l'outil, nous pensons particulièrement au nom de l'école, par exemple l'école Chartreux HBM n'est pas la même que l'école Chartreux Ivaldi, il ne faut pas que l'utilisateur puisse modifier le nom (par exemple mettre "Ecole des Chartreux à côté de la voie ferrée").

La liste des écoles du 4 5 sont là par exemple :

https://data.education.gouv.fr/explore/embed/dataset/fr-en-adresse-et-geolocalisation-etablissements-premier-et-second-

degre/table/?disjunctive.nature uai&disjunctive.nature uai libe&disjunctive.code departem ent&disjunctive.code_region&disjunctive.code_academie&disjunctive.secteur_prive_code_ty pe_contrat&disjunctive.secteur_prive_libelle_type_contrat&disjunctive.code_ministere&disjunctive.libelle_ministere&refine.localite_acheminement_uai=MARSEILLE&refine.code_postal_uai=13004&refine.secteur_public_prive_libe=Public_

Mais comme énoncé dans le préambule, les objets observés pourraient être les bibliothèques.

c. Des objets bien millésimés ...

Les référentiels sont millésimés, chaque année sont construites des écoles et chaque année certaines informations descriptives évoluent (nombre de classes, élèves,...). C'est à dire, que sur la base de l'identifiant unique les informations vont évoluer dans le temps. Nous considérons pour simplifier que toutes les informations descriptives sont millésimées.

Les écoles sont un sujet facile, car bien identifiées par l'éducation nationale. Les bibliothèque par exemple le sont moins.

Ce premier niveau d'information "officielles" doit être maintenu par des utilisateurs identifiés comme en capacité de faire, et d'être garant de l'intégrité, exhaustivité et fiabilité des données

(

Première question plus d'ordre organisationnel : qui pilote la plateforme, ce sera nécessairement, mais il y a une réflexion à avoir. Pour les écoles, nous, Collectif CeM, serions bien entendu intéressés, mais il y une légitimité à aborder. Ensuite la légitimité peut être constituée par la capacité de faire et de rassembler du collectif porteur.

L'idée citoyenne est que ce projet puisse être porté par un regroupement de collectifs citoyens, à l'heure d'aujourd'hui, le plus rassembleur est les états généraux de Marseille qui se sont constitués en juin 2019, et dont le CEM, le collectif 5 novembre, et autres sont membres.

Le développement open source, permettra également à tout un chacun de prendre le sujet. Si un autre collectif sur les écoles veut prendre ce sujet, il peut être libre de le faire dans le fonctionnement envisagé.

)

d. Des informations descriptives ...

Ajoutées à ces informations descriptives "officielles", il ya des informations descriptives "citoyennes". La structuration de ces données supplémentaires est également pilotée par les utilisateurs garants de l'objet observé vus auparavant. Le contenu lui est fourni par les citoyens usagers.

Notion importante dans la structuration du référentiel d'informations, celui-ci doit être modulable : la manière dont je décris une école n'est pas exactement la même que j'utiliserai pour décrire une bibliothèque, certaines seront communes (capacité d'accueil, adresse, nombre d'agents,..) et d'autres différentes (pour les écoles on parlera de nombre d'élèves, nombre de classes, nombre d'atsem, alors que pour les bibliothèques on parlera de nombre de documents, présence d'un rayon enfant, présence d'atelier de lecture,...).

e. Des citoyens garants ...

Le renseignement des informations est modéré et validé par les utilisateurs garants.

f. Une gamification de l'usage ...

Il faut gamifier les utilisateurs usagers. Les utilisateurs usagers qui viennent compléter les informations doivent être identifiés par l'obtention de badges.

g. Des citoyens certifiés ...

Un usager peut être également certifié par les utilisateurs garants pour un objet concerné (par exemple je suis garant des écoles, je connais un parent d'élève de l'école Chartreux BHM, je l'ai identifié, nous avons échange par téléphone, etc., il sera certifié s'il le souhaite, il sera un relai local pour vérifié des informations, il peut y avoir plusieurs utilisateurs certifiés sur un objet observé (ici l'école Chartreux BHM).

Prenons l'exemple du nombre d'atsem (personnel municipal accompagnant les instits en classe maternelle) dans une école. C'est une information importante que la ville ne veut/peut pas diffuser.

Cette information va donc être accessible au renseignement. Elle aura un historique, on pourra éventuellement voir qu'en 2019, le nombre d'atsem était de 7.

h. Anonymous ou pas ...

Déjà nous pouvons nous poser la question si un utilisateur anonyme (sans compte utilisateur) peut déposer cette information ou pas. Nous pensons qu'il peut le faire, mais le garant aura la difficulté d'apprécier ou non cette info. Le ou les utilisateurs certifiés pourront alors aller vérifier cette info.

Si c'est un utilisateur inscrit, le garant pourra prendre contact par mail ou tel avec l'utilisateur pour échanger avec lui.

i. des badges ...

Les badges des utilisateurs seront déposés donnés soient manuellement par les garants, ou automatiquement sur la base de stats (nombre d'informations apportées, nombre de connexions,...) avec des badges visuels et des objectifs à atteindre pour les prochains badges. La gestion des badges doit être modulaire et offrir de la complexité (idéalement on laisse libre dans le paramétrage à de l'interprétation sql).

La notion de badge et de gamification est importante car elle sera la seule récompense pour le citoyen acteur ! Au-delà de la défense du service public et bien commun.

j. une carto s'il vous plait pour la quinze ...

Un carte (OSM), idéalement filtrable sur les données descriptives, des données tabulaires exploitables libres.

k. ON RÉSUME!

La difficulté donc est cette gestion millésimée des objets observés, de ses informations descriptives, et des droits de gestion.

On résume :

- Une gestion d'utilisateurs classiques avec des rôles :
 - o Grand Guru
 - Accès à tout
 - Gestion de la configuration des badges
 - o Citoyen Garant (sur un type d'objet observé)
 - Référentiel descriptif de l'objet observé
 - Mise à jour des informations "officielles"
 - Valideur des données proposées par les utilisateurs
 - valideur des données proposées par les utilisateurs
 - Donne les badges
 - Citoyen Certifié
 - Valideur de données proposées par les utilisateurs
 - Citoyen
 - Propose données
 - Accède aux badges
 - o Anonymous
 - Propose données
 - Prévoir également des Officiels qui seront automatiquement classés comme tel à partir de leur nom de domaine de mail (par exemple Marseille.fr, concernera les élus de la ville)
- Une gestion de la donnée
 - o Accès par carte OSM
 - o Accès classique par formulaire
- Réflexion sur alimentation de l'OSM
- Interface Web (me ser aux mobiles)
- Transparence :
 - Toutes les données sont exportables et consultables sauf données personnelles utilisateurs et ip
 - Toutes les demandes de renseignement d'informations sont affichées, même celles qui ont été refusées par le Garant ou Certifié

L'exploitation des données ainsi récoltées pourra être conjointe : par exemple le ratio 'atsem par élève affiché par secteurs. Tout le monde pourra vérifier et exploiter les données ainsi récollées (média et collectivité compris).

IMPORTANT, rajouts dernière minute pour mémoire :

• La vie de l' objet observé doit être suivi (fermeture exceptionnelle...)

 Documents associés (pv conseil d'école, diag amiante, sécurité incendie, Délibération....)

Il y a un projet intéressant aussi conjoint sur la ville du quart d'heure. Cad cartographie par rapport à un point sur une carte, les objets à moins d'1/4h:

https://www.lagazettedescommunes.com/693419/a-combien-de-temps-sont-les-equipements-et-les-commerces-dans-les-grandes-villes/

4. Les demandes d'intervention ou d'amélioration

Sur chaque objet observé, une demande d'intervention ou d'amélioration peut être faite.

Pour fiabiliser le système, une modération est faite par le Certifié ou Garant. Toutes les demandes sont accessibles et consultables, y compris (et surtout) celles qui sont refusées, avec une raison à chaque fois. Celles qui sont refusées car ne répondant pas aux règles établies ou législation en vigueur, sont mise à part, consultables également (racisme,...).

L'analyse haine des demandes sur une école est primordiale pour éviter de multiples demandes pour le même problème (typiquement jeu casse dans une cour d'école)

Une demande a un suivi :

- Notion de statuts/avancement
- Notion d'urgence
- Notion de prise en charge

Elle est constituée de :

- L'objet observé concerné (l'école Chartreux BHM par exemple)
- Un intitulé de demande par le demandeur
- Un intitulé reexprimé éventuellement par le modérateur (l'intitulé initial de la demande est conservé)
- Une description par le demandeur
- Une description reformulée (la description initiale est conservée)
- Un fil de remarques accessible uniquement par les utilisateurs authentifiés
- Des documents (datés et qui a déposé) : photos,...
- Date de relance

Dans la configuration, la prise en charge concerne un ou plusieurs utilisateurs. Elle peut concerner des utilisateurs officiels, par exemple Pierre-Marie GANOZZI comme prise en charge Travaux de la ville, mais à l'intérieur nous mettrons également le directeur de la régie nord et le chargé de travaux.

Au changement de prise en charge, configuration d'un envoi de mail automatique sur cette prise en charge, toutes les notifications envoyées ou actions doivent apparaître sur la demande (sorte de journal de la transparence).

Il y a des demandes d'intervention, demande d'amélioration,... On peut imaginer différents types de demande.

Il faut réfléchir à un retour, lorsque la notification par mail est envoyée à une personne, elle doit avoir la possibilité de répondre sur la plateforme et d'en changer le statut en indiquant que le problème est résolu par exemple, même si nous doutons que les utilisateurs officiels (mairie) vienne compléter la demande mais sait-on jamais.

Seules les utilisateurs peuvent modifier une demande :

- Demandeur inial
- utilisateurs de la prise en charge
- Garant et certifié

En plus de la notification automatique selon prise en charge, une notification manuelle peut être faite.

La demande SST peut faire l'objet d'une demande particulière.

L'interface doit permettre rapidement de saisir une demande avec une photo, nous pensons à l(usage mobile, une photo, un objet et click.

5. Organisation

Arnaud : Je peux apporter mon expertise en base de données Mysql, déclencheurs, vue, bases de donnés rekationnelles,...

D'un point de vue logistique, le CEM peut mettre à dispo un VPS, une base MYsql ou autre.

Voilà voilà...

6. Notes de Micka

Allez et en gros, que mon avis, mais faut que l'appli soit transparente, que ca puisse :

- donner le choix de générer une fiche sst ou dgi (vu que tout usager ou personnel peut en remplir) ou simple signalement
- envoyer mail direction école -mairie- circonscription éduc' nat' (métropole si circulation)
- prendre photo /proposer ecole par géoloc et tout ce que l'appli que tu (Arnaud) as déjà faite, ou fixmystreet etc.
- reprendre catégorie cem/fiches sst (oui y a des catégories sst aussi, voir si c'est mixable)
- permettre suivi par la personne qui a créé "l'alerte/le signalement" avec possibilité de choisir quand elle relancée pour savoir si le pb est réglé

